

République du Sénégal
MINISTÈRE DE LA
JEUNESSE ET DES
SPORTS

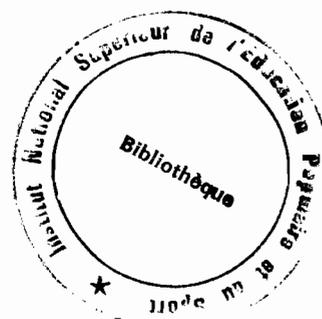
INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR
DE L'EDUCATION POPULAIRE ET
DU SPORT

Mémoire de Maîtrise Es-Sciences
et Technique de l'Activité
Physique et du Sport

THEME

ETUDE DE L'EVOLUTION DU TAUX DE PARTICIPATION
DES ELEVES ET ETUDIANTS
AU NIVEAU DES ACTIVITES ORGANISEES PAR
L'UASSU
AU SENEGAL

Présenté par :
Alexandre CISS



Année Civile de Soutenance
1988

Directeur de Mémoire :
Mr Jean FAYE, Professeur
certifié, Docteur en EPS à
l'INSEPS de DAKAR

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION : -----	1
CHAPITRE I : <u>L'UASSU</u> -----	4
I.1-Historique -----	4
I.2 - Mission -----	5
I.3 - Règlements et Statuts -----	6
I.4 - Activités Sportives -----	7
CHAPITRE II : <u>L'ENQUETE</u> -----	9
II.1 - Cadre de l'enquête -----	9
II.2 - Collecte des données -----	9
II.3 - Limites de l'enquête -----	11
II.4 - Présentation et Traitement des données -----	11
II.4.1 - Présentation des données -----	11
II.4.2 - Traitement des données -----	11
CHAPITRE III : <u>ANALYSE ET DISCUSSION DES RESULTATS</u> -----	17
III.1- Commentaires des résultats -----	17
III.2 - Vérification de l'hypothèse de départ -----	26
CONCLUSION -----	29
BIBLIOGRAPHIE -----	30
ANNEXES -----	31

DEDICACES

A mes parents

A mon tuteur Michel DIOUF

A mes frères et soeurs

A mes tantes, cousins et cousines

A mes amis

A tous les étudiants de l'INSEPS

REMERCIEMENTS

A

- Monsieur Jean FAYE, professeur à l'INSEPS qui a bien voulu accepter la direction de ce mémoire ;
- Mademoiselle Jacqueline DIOUF qui a consacré tout son temps pour la frappe de notre présent travail ;
- Messieurs Emmanuel TINE et Demba SOW de l'ENSUT ;
- Monsieur Kader SY, Secrétaire Général de l'UASSU ;
- Monsieur Jean GOMIS, élève-inspecteur à l'INSEPS ;
- Monsieur Lansana BADJI, professeur certifié à l'INSEPS ;
- Monsieur Gabriel GUEYE, Assistant à la faculté des lettres et sciences humaines à l'Université C.A DIOP de DAKAR ;
- Tous ceux qui m'ont soutenu dans la réalisation de ce mémoire.

I N T R O D U C T I O N

I N T R O D U C T I O N

L'éducation physique favorise l'épanouissement des qualités physiques et intellectuelles et les relations socio-affectives de l'enfant. Elle doit assurer la santé et le développement normal de l'organisme, améliorer sans cesse l'instrument de toute activité.

Justin TEISSIE pense qu'elle permet "d'éduquer l'attention, de maîtriser les émotions, de développer le goût du beau par la recherche de la précision et l'harmonie gestuelle, le sens du rythme et le contact avec la nature, d'apprendre à vouloir, à se surpasser, à se vaincre, plus qu'à dominer le partenaire et le camarade de jeu". (1)

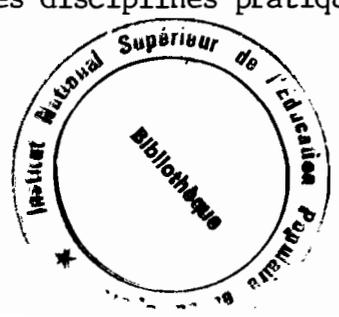
Ces différentes considérations sur notre discipline attestent que celle-ci est une partie intégrante de l'éducation en général dont l'objectif essentiel est de permettre à tout enfant de s'adapter, dans le présent comme dans le futur, à son environnement.

Au Sénégal, les autorités ont pris conscience de l'importance que revêt l'éducation physique qui, au même titre que les mathématiques, l'histoire et la géographie, est considérée comme une discipline d'enseignement.

A preuve, elle est d'une part tenue en compte dans les résultats scolaires, et, d'autre part, a suscité chez les mêmes autorités l'adoption d'une politique à son égard. Les Instructions Officielles de 1971 et la loi du 23 Mai 1984 portant Charte du Sport en sont une parfaite illustration. Ces textes stipulent que l'enseignement des activités physiques et sportives est obligatoire dans toutes les classes d'enseignement élémentaire, moyen et secondaire général et technique ainsi que dans le supérieur.

En outre, ils préconisent une pratique sportive facultative de masse, à tous les niveaux d'enseignement, et dont l'organisation est confiée à l'Union des Associations Sportives, Scolaires et Universitaires du Sénégal (U.A.S.S.U.) qui déjà, portait d'autres vocables avant et après l'Indépendance Nationale. Cependant, jusqu'à nos jours, les différentes disciplines pratiquées demeurent sensiblement les mêmes.

(1) J. TEISSIE, Revue "EPS", N° 38



Pour parvenir à ses fins, l'éducation physique utilise un moyen privilégié qu'est le sport.

Le sport, nous dit J. TEISSIE, expression sociale de l'éducation physique, exerce une influence décisive sur :

- les tendances et les intérêts de l'enfant ;
- les techniques d'éducation, de développement et de perfectionnement de la machine humaine ;
- les loisirs et les moyens de l'éducation en générale .

En effet, le sport plaît à l'enfant. Car, il repose d'un côté, sur la recherche du dépassement de soi, sur l'effort et la compétition, et, d'un autre, il est proposé comme une activité de récréation. C'est pourquoi J. LEBOULCH pense qu'il semble mieux correspondre aux motivations actuelles de la masse.(1)

En outre, l'introduction du sport à l'école est contemporaine de celle du sport en général dans notre pays. Et depuis, le Sénégal a tenté de se hisser au niveau des meilleurs dans le domaine scolaire et universitaire.

Cependant, malgré l'importance numérique de la population scolarisée, malgré les efforts consentis par l'Etat pour la promotion des activités physiques et sportives à l'école, malgré l'écho quelquefois retentissant des performances dignes d'éloge de ses enfants peu avant son accession à l'Indépendance et aux premières années de celle-ci, l'analyse du sport scolaire et universitaire laisse penser à un faible taux de participation des élèves et étudiants à l'ensemble des compétitions organisées à leur intention.

Cet état de fait semble découler, au delà de la faiblesse ou du manque de moyens (matériels, humains et financiers), de l'inadaptation des structures, de l'imprécision des textes réglementant l'Union des Associations Sportives, Scolaires et Universitaires et des insuffisances décelées dans l'application de la politique sportive de masse.

(1) Jean LEBOULCH dans "Face au sport", E.S.F., Paris 1977

Il s'agit donc, à partir d'une étude statistique faite sur l'évolution du nombre de licenciés pendant quatorze ans, de montrer cette insuffisance.

Pour ce faire, nous utilisons le plan suivant :

- Au chapitre premier, nous ferons de brefs rappels sur l'historique, la mission, le fonctionnement (statut) et les activités de l'UASSU.
- le second chapitre sera consacré à l'enquête qui consistera en une collecte de données chiffrées annuelles sur le nombre de licenciés. Elles seront ensuite traitées et les résultats présentés sous forme de tableaux.
- Enfin, nous procéderons à l'analyse et à la discussion de ces résultats au troisième et dernier chapitre avant de conclure.

CHAPITRE I : L'U.A.S.S.U

CH A P I T R E I - L'U.A.S.S.U.

Nous nous contentons ici de parler, sous forme de rappels brefs, de l'historique, de la mission, des règlements et statuts et du programme des activités sportives de l'U.A.S.S.U.

I.1 - HISTORIQUE

La pratique du sport à l'école fut l'oeuvre de la colonisation. Elle s'était d'abord développée dans les écoles confessionnelles (catholiques) avant d'atteindre tous les établissements de Dakar.

Les différentes disciplines pratiquées étaient l'athlétisme, le foot-ball, la natation et le rugby.

Capitale de l'Afrique Occidentale Française (A.O.F.), le Sénégal comptait de grandes écoles dont nous pouvons citer l'Ecole Normale William Ponty, le Lycée Faidherbe de Saint-Louis et le Lycée Van Vollenhoven actuellement Lycée Lamine GUEYE.

En outre, ce sport fut à l'origine de la création de certains grands clubs tels la Jeanne d'Arc et le Foyer France Sénégal.

C'est vers les années 1945-1946, qu'on assista à l'organisation des rencontres formelles entre ces clubs auxquels s'ajouteront la Guinée et la Côte d'Ivoire. Toutes ces compétitions furent remportées en grande partie par nos compatriotes.

Devant l'accroissement grandissant du nombre d'écoles et de la population scolarisée, les autorités politiques lancèrent l'idée d'organiser des compétitions à caractère officiel et juridique au niveau scolaire et universitaire.

Ainsi, le 29 Mai 1952 l'association dénommée "Office du Sport Scolaire et Universitaire de l'Afrique Occidentale Française" (O.S.S.U.) fut créée. Ses statuts sont approuvés par l'arrêté général n° 340/E de la même année, et portant sur l'organisation du sport scolaire et universitaire.

L'OSSU ne s'occupait en fait que des établissements de l'enseignement secondaire et supérieur. Après l'Indépendance, l'Union des Associations Sportives des Ecoles Primaires (U.A.S.E.P.) naquit.

Ces deux associations fonctionnaient parallèlement jusqu'en 1970, période à laquelle un professeur d'EPS français, Pierre SEGUY, alors Conseiller Technique au Ministère de la Jeunesse et des Sports proposa leur fusion. Celle-ci se réalisa le 12 Juillet 1971 sous le nom de l'Union des Associations Sportives, Scolaires et Universitaires (U.A.S.S.U.).

I.2 - MISSION

L'Union des Associations Sportives, Scolaires et Universitaires (UASSU) est chargée de "l'orientation et la coordination des activités sportives et l'animation des associations sportives (A.S.) dans les établissements publics et privés dispensant un enseignement supérieur, secondaire, technique, moyen et primaire".

Ainsi, elle contrôle le fonctionnement des différentes associations sportives de tous les établissements visés ci-dessus. Aussi, elle en assure leur propagande à travers toutes les manifestations sportives proposées aux élèves et étudiants.

De plus, elle organise des épreuves sportives ayant un caractère de manifestation de masse, des compétitions scolaires et universitaires, départementales, régionales, nationales et internationales, et enfin, des compétitions ayant pour but de désigner dans chaque discipline sportive les champions scolaires et universitaires du Sénégal.

Par ailleurs, l'UASSU dirige aussi bien des manifestations sportives qu'artistiques et culturelles.

Enfin, elle représente notre pays aux organisations scolaires et universitaires internationales, au Comité Olympique et Sportif Sénégalais et dans les autres organismes sportifs de coordination.

Ainsi donc, l'UASSU, peut être assimilée à une véritable fédération pluridisciplinaire dont la mission essentielle réside dans l'expansion du sport par et pour les élèves et étudiants au moyen d'une pratique de masse en vue d'aboutir à l'émergence d'une élite.

I.3 - REGLEMENTS ET STATUTS

L'Union des Associations Sportives, Scolaires et Universitaires du Sénégal (UASSU) est une association de droit public créée par le décret n° 71-625 du 12 Juillet 1971 et portant sur la réglementation des activités sportives scolaires et universitaires. Elle est reconnue d'utilité publique par décret n° 72-436/M = INT/D.A.G.T. du 14 Avril 1972.

Ces décrets sont complétés par l'arrêté n° 01033 du 10 Février 1972 fixant le statut de l'UASSU modifié par l'arrêté n° 2594 P.M. S.E.J.S. du 20 Mars 1972.

Placée sous l'autorité du MJS, elle est administrée par :

+ des organes nationaux qui comprennent :

- un conseil national,
- un bureau permanent national,
- une commission nationale des règlements et pénalités,
- un secrétariat général.

+ des organes régionaux à savoir :

- des conseils régionaux,
- des commissions techniques régionales,
- des secrétariats régionaux.

Le conseil national est chargé d'examiner les questions relatives au fonctionnement et à l'organisation de l'association. Aussi, il discute le rapport moral du secrétaire général, et fixe enfin le budget de l'UASSU.

Le bureau permanent s'occupe de l'évolution des règlements sportifs et contrôle la gestion des secrétariats régionaux et du secrétariat général. Il soutient ce dernier dans l'organisation des compétitions nationales et régionales.

La commission nationale des règlements et pénalités étudie les problèmes juridiques de l'association.

Le secrétaire général est chargé de l'exécution de son programme politique tel que défini par le conseil national. Il s'occupe en outre des questions administratives pour la bonne marche de l'organisation.

Les organes régionaux et départementaux complètent l'action des structures nationales. Ils appliquent chacun en ce qui le concerne le même travail au niveau régional.

I.4 - ACTIVITES SPORTIVES

Elles sont multiples et entièrement sportives. Elles se déroulent sous forme de compétitions inter-classes, inter-établissements, inter-régionales, nationales, et internationales.

Ces activités concernent toutes les catégories d'âge (des benjamins aux séniors) aussi bien chez les garçons que chez les filles titulaires d'une licence régulièrement délivrée par l'UASSU.

Leur pratique se fait à deux niveaux :

- les compétitions impliquant des écoles élémentaires, moyens et secondaires de tous les pays. Les championnats sont régionaux et aboutissent aux phases nationales.

- les épreuves engageant des écoles d'enseignement supérieur. Le championnat est dit universitaire.

Pour chaque discipline pratiquée, il est organisée une place finale devant mettre aux prises les champions désignés à chaque niveau.

Depuis l'année scolaire 1980-1981, toutes les finales nationales sont disputées pendant une période de 4 à 5 jours, généralement située aux vacances de Pâques, se déroulant d'une capitale régionale à une autre, et dans un cadre connu sous le nom de Festival National du Sport Scolaire et Universitaire (F.E.N.S.S.U.).

Le festival a été conçu dans le but d'amener davantage d'élèves et d'étudiants à s'engager aux compétitions organisées à leur égard.

Ainsi, il constitue une véritable fête pour notre jeunesse. Cependant, au fil des années on assiste à un rétrécissement des sélectionnés. Ce qui se traduit par une élimination de catégories d'âge et de disciplines ; d'où une diminution des festivaliers ces dernières années.

Rappelons qu'au programme des compétitions, figurent des sports collectifs et des sports individuels.

Les premiers comprennent le foot-ball, le hand-ball, le volley-ball et le rugby. Au niveau des sports individuels, nous avons : l'athlétisme (individuel et par équipe), la natation, le tennis, la lutte et le judo. Ces deux derniers étant appelés sports de combat.

CHAPITRE II L'ENQUETE

C H A P I T R E II - L' E N Q U E T E

II.1 - CADRE DE L'ENQUETE

Notre enquête a été menée à trois niveaux essentiels, à savoir ; le Ministère de l'Education Nationale (M.E.N.) la Direction Générale des Statistiques(DGS) et le Secrétariat Général de l'UASSU.

Le but poursuivi a été de recueillir, selon les différents niveaux de l'enseignement, et ce, de 1973 à 1986 les effectifs annuels de la population scolarisée et le nombre de licenciés (garçons et filles et toutes catégories confondues) correspondant.

II.2 - COLLECTE DES DONNEES

II.2.1 - Au Ministère de l'Education Nationale et à la Direction Générale des Statistiques

Nous n'avons rencontré aucune difficulté pour accéder à l'information recherchée car celle-ci nous a été présentée de façon très claire. Il s'agissait alors pour nous de relever, pour chaque année scolaire et universitaire, les effectifs des enseignements primaire, moyen -secondaire et supérieur.

II.2.2 - Au Secrétariat Général de l'UASSU

Des problèmes ont parfois surgi à ce niveau, notamment en ce qui concerne le nombre de licenciés par secteur d'enseignement. Pour les résoudre, nous avons rassemblé tous les bordereaux d'envoi en provenance des différents secrétariats régionaux.

La conception du tableau I ci-après nous a permis de reproduire, de façon fidèle, toutes les données dont il est question ici.

TABLEAU I : Exemple de tableau pour la collecte des données.

Années scolaires et Universitaires	Enseignement Primaire	Enseignement Moy. Sec. Sup.	Tous les niveaux d'enseignement
1973-1974			
1974-1975			
1975-1976			
1976-1977			
1977-1978			
1978-1979			
1979-1980			
1980-1981			
1981-1982			
1982-1983			
1983-1984			
1984-1985			
1985-1986			
1986-1987			

II.3 - LIMITES DE L'ENQUETE

Nous aurions souhaité prélever toutes les données dès les premières années de l'Indépendance Nationale et même avant celle-ci. Cependant l'absence de statistiques au niveau du S.G. de l'association nous a contraint à commencer notre enquête à partir de l'année scolaire 1973-1974.

Elle s'est arrêtée en 1986-1987, année pour laquelle il n'y a pas eu de données concernant le nombre de licenciés pour la région de Louga.

Par ailleurs, nous n'avons pas pu cerner de façon précise l'effectif des licenciés de l'ensemble de l'enseignement supérieur que nous avons voulu séparer de l'enseignement moyen et secondaire.

II.4 - PRESENTATION ET TRAITEMENT DES DONNEES

II.4.1 - Présentation des données

Les tableaux I.1 et I.2 ci-après regroupent l'ensemble des données que nous avons collectées, et qui respectivement se rapportent au total de la population scolarisée et des élèves et étudiants titulaires d'une licence U.A.S.S.U. Il y a bien lieu de préciser que les chiffres qui indiquent les licenciés de "l'Université" sont déjà inclus dans la rubrique précédente.

II.4.2 - Traitement des données

Partant des tableaux I.1 et I.2, nous avons calculé :

- 1) les pourcentages des licenciés par rapport à la population scolarisée (cf tableau II)
- 2) les valeurs absolues (cf tableau III.1) et relatives (cf tableau III.2) des augmentations ou diminutions annuelles des effectifs et des licenciés

TABLEAU I.1 Répartition par année et par niveau d'enseignement de la population scolaire

Années scolaires et Universitaires	Enseignement Primaire	Enseignement Moyen Secondaire-Supérieur	TOTAUX
1973-1974	297560	69786	367346
1974-1975	306698	74399	381097
1975-1976	311800	78 561	390 361
1976-1977	320 000	80 117	400 117
1977-1978	346 585	87 014	433 599
1978-1979	370 412	93 722	464 134
1979-1980	392 541	98 004	490 545
1980-1981	419 748	106 638	526 386
1981-1982	452 679	112 123	564 802
1982-1983	496 066	125 389	621 455
1983-1984	533 394	132 121	665 515
1984-1985	567 059	143 157	710 216
1985-1986	583 890	152 383	736 ⁴²³ 386
1986-1987	609 383	157 433	766 816
Moyenne	429 129	107 917	537 051
‰ par rapport à la population globale	80	20	100

X

TABLEAU I.2 : Répartition, par année et par niveau d'enseignement, du nombre des licenciés de l'UASSU

Années scolaires et Universitaires	Enseignement Primaire	Enseignement Moyen Secondaire Supérieur	TOTAUX
1973-1974	3 691	10 439	14 130
1974-1975	4 039	10 812	14 851
1975-1976	4 085	12 913	16 998
1976-1977	8 547	15 599	24 146
1977-1978	8 265	12 057	20 322
1978-1979	8 814	11 773	20 587
1979-1980	13 077	13 947	27 024
1980-1981	8 203	21 972	30 175
1981-1982	13 533	16 811	30 344
1982-1983	13 206	14 028	27 234
1983-1894	15 745	20 180	35 925
1984-1985	21 633	21 597	43 230
1985-1986	24 140	20 224	44 364
1986-1987	17 710	16 277	34 667
Moyennes	11 763	15 616	27 428
‰ par rapport à la population globale	43	57	100

TABLEAU II : Valeurs relatives (pourcentages) du nombre total des licenciés par rapport à la population scolarisée

Années scolaires et Universitaires	Tous les niveaux d'enseignement	Enseignement Primaire	Enseignement Moyen Secondaire Supérieur
1973-1974	3,84	1,24	14,95
1974-1975	4,16	1,31	14,35
1975-1976	4,35	1,31	16,43
1976-1977	6,03	2,67	19,47
1977-1978	4,68	2,38	13,85
1978-1979	4,43	2,37	12,56
1979-1980	5,50	3,33	14,23
1980-1981	5,73	0,51	20,60
1981-1982	5,37	2,95	11,18
1982-1983	4,38	2,66	11,18
1983-1984	5,39	2,95	15,27
1984-1985	6,08	3,81	15,08
1985-1986	6,02	4,13	7,17
1986-1987	4,52	2,90	7,17
Moyennes	5,30	2,46	14,54

TABLEAU III.1 : Les valeurs absolues des augmentations ou diminutions annuelles des effectifs et des licenciés.

Années scol. et universi-	Tous les enseignements		Enseignement primaire		Enseignement Moy Sec. Sup.	
	Pop. scol.	Nbre licen.	Pop. scol.	Pop. licen.	Pop. scol.	Pop. licen.
1973-1974 1974-1975	13 751	721	9 138	348	4 613	373
1974-1975 1975-1976	9 264	2 147	5 102	46	4 162	2 101
1975-1976 1976-1977	9 756	7 148	8 200	4 462	1 556	2 686
1976-1977 1977-1978	33 482	-3 824	26 585	-282	6 897	-3542
1977-1978 1978-1979	30 535	265	23 827	549	6 708	-284
1978-1979 1979-1980	26 411	6 437	22 129	4 263	40282	2 174
1979-1980 1980-1981	35 841	3 151	27 207	-4 874	8 634	8 025
1980-1981 1981-1982	38 416	169	32 931	5 330	5 485	-5 161
1981-1982 1982-1983	56 653	-3 110	43 387	-327	13 266	-2 753
1982-1983 1983-1984	44 060	8 691	37 328	2 529	6 732	6 152
1983-1984 1984-1985	44 701	7 305	33 665	5 888	11 036	-1 417
1984-1985 1985-1986	26 120	1 134	16 831	2 507	9 226	1 373
1985-1986 1986-1987	30 480	-9 697	25 493	-6 430	5 050	-3 267
Moyennes	30728,46	1579,69	2398,92	1077,61	6742,07	687,53

TABLEAU III.2 : Les valeurs relatives des augmentations ou diminutions annuelles des effectifs et des licences

Années scol. et universi-	Tous les enseignements		Enseignement primaire		Enseignement Moy. Sec. Sup.	
	Pop scol.	Nbre licen	Pop scol	Pop licen	Pop scol	Pop licen
1973-1974 1974-1975	3,74	5,10	3,07	9,42	6,61	3,57
1974-1975 1975-1976	2,43	14,45	1,66	1,13	5,59	19,43
1975-1976 1976-1977	2,49	42,05	2,62	109,22	1,98	20,80
1976-1977 1977-1978	8,36	-15,83	8,30	-3,29	8,60	-22,70
1977-1978 1978-1979	7,04	1,30	6,87	6,64	7,70	-2,35
1978-1979 1979-1980	5,69	31,26	5,97	48,36	4,56	18,46
1979-1980 1980-1981	7,30	11,66	6,93	-37,27	8,80	57,53
1980-1981 1981-1982	7,29	0,56	7,84	64,97	5,14	-23,48
1981-1982 1982-1983	10,03	-10,24	9,58	-2,41	11,83	-16,55
1982-1983 1983-1984	7,08	31,91	7,52	19,15	5,36	43,85
1983-1984 1984-1985	6,71	20,33	5,93	37,39	8,35	7,02
1984-1985 1985-1986	3,67	2,62	2,96	11,58	6,44	-6,35
1985-1986 1986-1987	4,13	-21,85	4,36	-26,63	3,31	-16,15
Moyennes	5,84	8,71	5,66	18,32	6,48	6,39

CHAPITRE III : ANALYSE ET DISCUSSION DES RESULTATS

C H A P I T R E III - A N A L Y S E E T D I S C U S S I O N
D E S R E S U L T A T S

III.1 - COMMENTAIRES DES RESULTATS

Pour rendre plus expressif tous les tableaux du chapitre précédent, nous avons, pour chacun d'eux construit un graphique correspondant ; les chiffres portés en abscisse représentent les débuts d'années scolaires et universitaires. Ce travail nous a été facilité par un ordinateur de marque Macintosh SE du département de Génie Chimique de l'ENSUT de Dakar. Rappelons que les enseignements moyen, secondaire et supérieur sont réunis en un seul secteur.

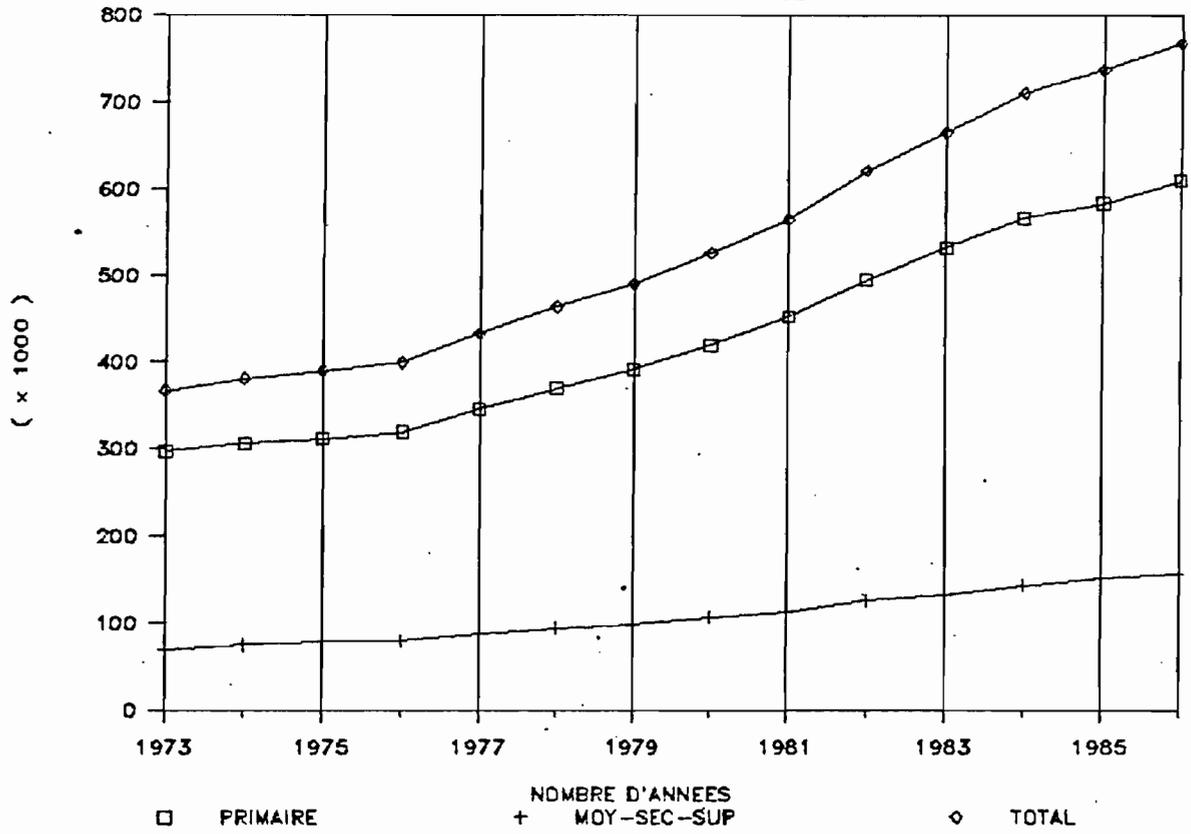
Notre analyse et discussion s'effectuera suivant trois plans : global, intra et intersectoriel de l'enseignement.

Le graphique I.1 (cf tableau I.1) nous révèle que la population scolarisée globale a régulièrement augmenté de 1973 à 1986. Les effectifs de l'enseignement primaire évoluent de façon quasi identique et représentent, en moyenne, 80 % de cette même population, alors que ceux du secondaire et supérieur, de loin inférieurs, progressent beaucoup plus lentement et couvrent les 20 % restant. Nous remarquons, en outre, que la différence initiale entre ces deux secteurs, va en croissant jusqu'en 1986.

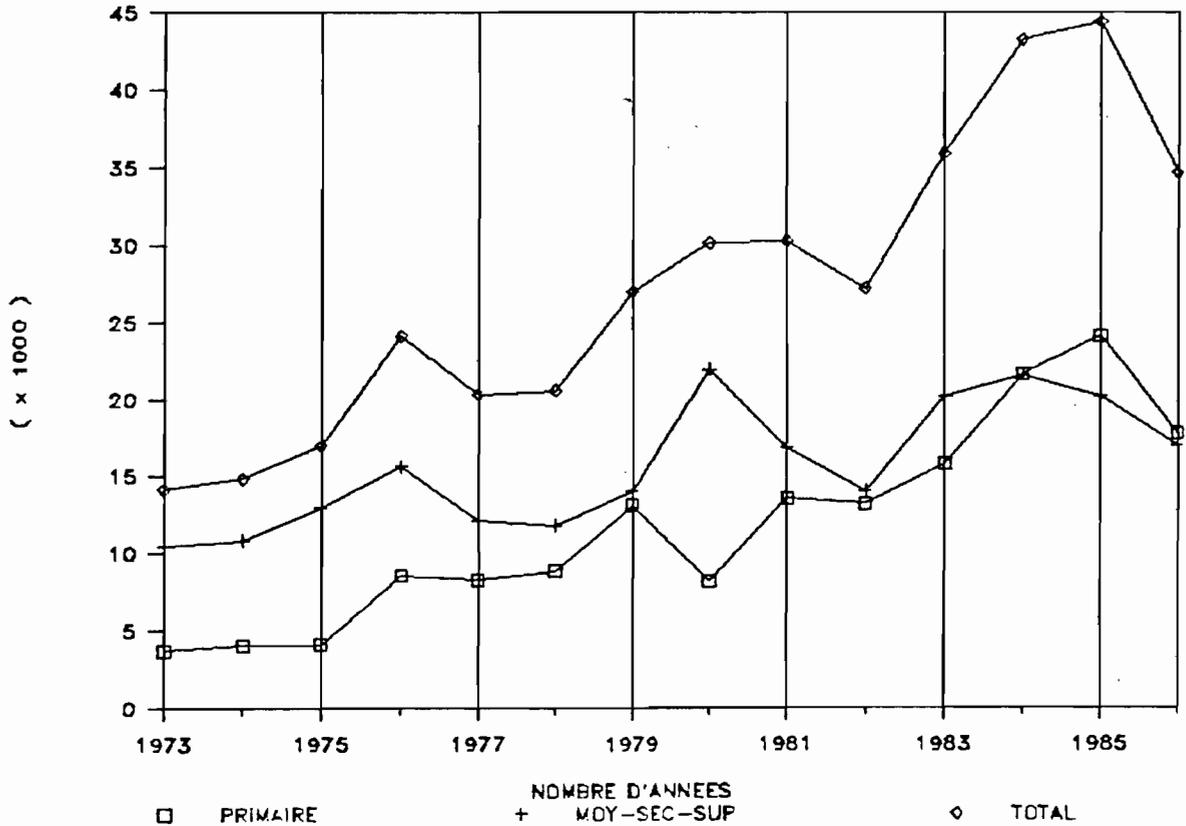
Contrairement au graphique I.1, le nombre de licenciés (Cf graphique I.2 et tableau I.2), ne connaît en aucun niveau, global ou partiel, une augmentation systématique d'année en année puisqu'étant constant ou nous montrant par moments des baisses non négligeables. Ceci confirme d'emblée et d'un certain point de vue notre hypothèse de départ. Seule la population des licenciés du secondaire suit de plus près, et de façon assez semblable l'effectif total des licenciés ; elle a toujours été plus importante que celle du primaire, excepté les trois dernières années de notre étude où elle lui a été inférieure, ceci en valeurs absolues.

Paradoxalement, et par rapport au nombre total des licenciés, nous constatons que les licences délivrées dans le secteur secondaire et supérieur sont en moyenne de 57 %, donc plus nombreuses que celles qui le sont pour le primaire (43 %), alors que les effectifs de ces secteurs, sont respectivement de 20 % et de 80 %.

GRAPH. I.1 - EVOLUTION
DE LA POPULATION SCOLARISEE



GRAPH. I.2 - EVOLUTION DU NOMBRE
TOTAL DE LICENCIES



La différence entre ces deux populations, considérable au départ (6748), s'est accrue en 1976 (7052) et est passée du simple au double en 1980 (13769). Cependant, en dehors de ces trois années, elle s'est atténuée et a même connu à trois reprises un pincement. Autrement dit, elle est presque insignifiante, car le nombre de licenciés est resté le même de part et d'autre.

Les statistiques fournies par le MEN, la DGS et le tableau ci-dessus nous ont permis de calculer, de 1982 à 1985, les écarts annuels (tous secteurs confondus) de la population et du nombre des licenciés (cf tableau n° IV.1 ci-dessous).

Tableau IV.1 - Evolution des écarts annuels en valeurs absolues

Années *	ECARTS		% / du nbre de licen. par rapport à la population scolaire globale
	Population scolaire	Population licenciée globale	
1982 1983	+ 41 396	+ 8 691	21
1983 1984	+ 42 070	+ 7 305	17,35
1984 1985	+ 44 707	+ 1 134	2,53

* Les chiffres indiquent le début de chaque année scolaire et universitaire

Il est aisé de constater qu'effectivement, les pratiquants sont de plus en plus nombreux, mais pas de façon proportionnelle avec l'augmentation des effectifs puisque de + 8 691 (21 %), ils sont passés à + 1 134 (2,53 %). Ceci est une preuve que l'UASSU se porte mal.

En affirmant que "notre organisme affiche une bonne santé au plan de la participation, les pratiquants sont de plus en plus nombreux, au demeurant les données statistiques que vous trouverez en annexe (Cf. tableau I.2 à partir de 1982) en sont une illustration parfaite. Ce qui est remarquable ici, c'est la progression du secteur de l'enseignement élémentaire, qui malgré son handicap de manque d'encadreurs spécialisés a atteint le niveau secondaire et supérieur, au plan du nombre de licenciés" (1), le S.G. de l'UASSU se base sur des chiffres exprimés en valeurs absolues. Car, rappelons le, l'effectif du premier secteur nommé est quatre fois plus important que celui du second. Donc pour mieux circonscrire le phénomène, nous avons considéré toutes ces données en valeurs relatives. C'est cela même que nous avons fait au tableau II, et illustré par le graphique II.

Toutes proportions gardées, les valeurs relatives exprimées en pourcentages montrent clairement et de façon irréfutable qu'il y a plus de licenciés dans le secondaire - supérieur que dans le primaire, et ce même si nous ne considérons que la période qui s'étale de 1982 à 1985.

Durant celle-ci, et contrairement à ce que laisse croire le graphique I.1 qui, apparemment pourrait dans une certaine mesure justifier les propos du secrétaire général (les courbes se croisent en effet), le taux moyen des participants de l'élémentaire (2,46 %) a toujours été nettement inférieur à celui du secondaire-supérieur (14,54) ; le taux moyen global est de 5,03 %.

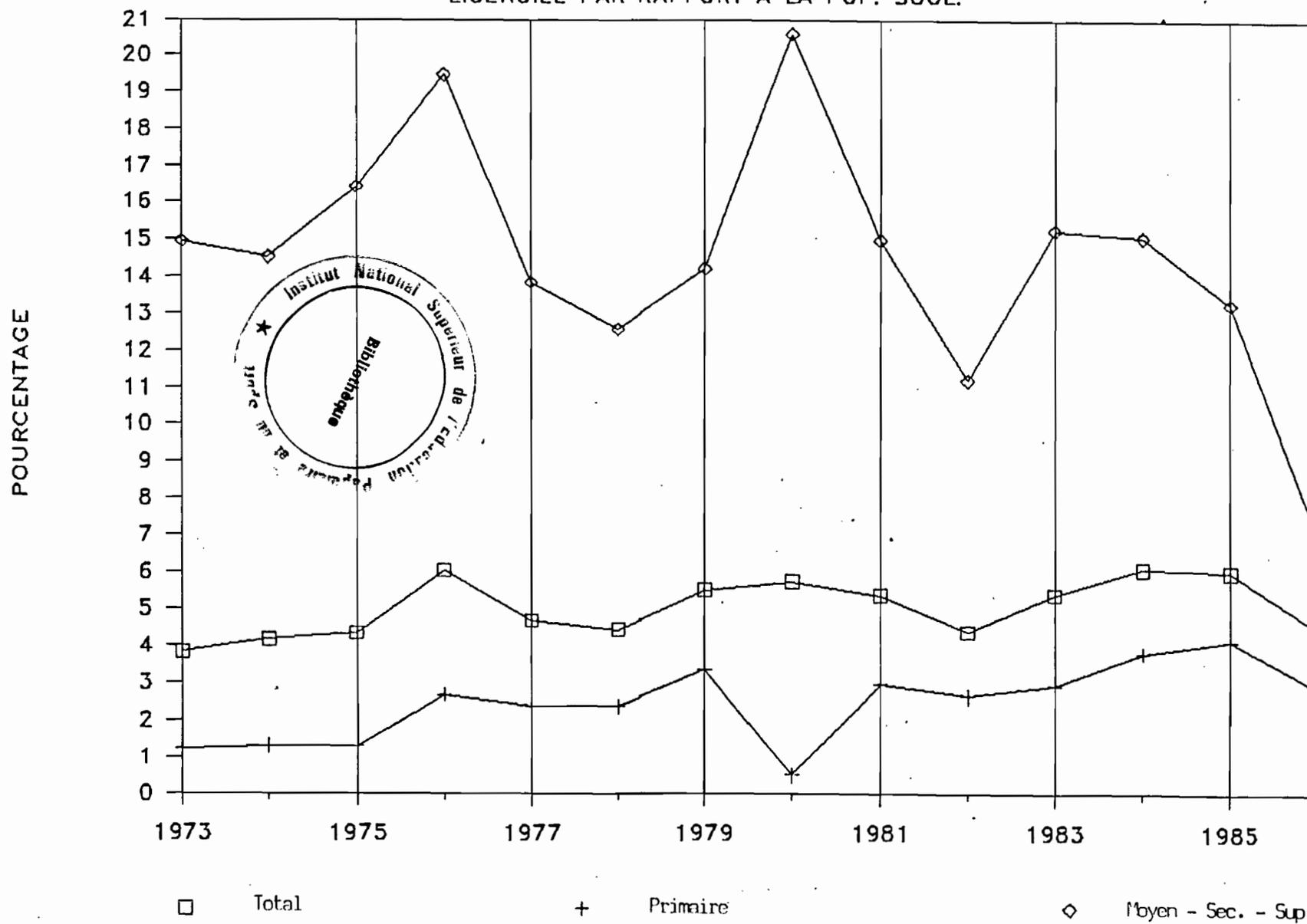
Notons cependant que pour ce dernier secteur, le nombre de licenciés (en valeurs relatives) a très fortement baissé en passant du double au simple, c'est-à-dire de 15,99 % en 1983 à 7,17 % en 1986 (cf tableau II et graphique II).

Il s'agit là d'une autre preuve que la santé de l'UASSU demeure préoccupante quant au niveau de participation des élèves aux compétitions qu'elle organise, et quand on sait maintenant que les licenciés de ce même secteur seront les mieux représentés au sein des dites compétitions.

(1) Rapport Moral de saison 1985-1986, présenté par le S.G lors du C.N. de l'UASSU.

GRAPH. II — EVOLUTION EN % DE LA POP.

LICENCIEE PAR RAPPORT A LA POP. SCOL.



Toujours au graphique II, l'on peut se rendre compte, par rapport au précédent, qu'il y a une inversion de position des courbes du taux de la population scolaire globale des licenciés et celui de l'enseignement secondaire - supérieur. Ce phénomène peut se justifier par la faible représentation du secteur primaire dont le taux évolue certes plus lentement, mais plus régulièrement (excepté pour 1980) que celui du secondaire-supérieur qui connaît des variations en dents de scie ; il suit d'assez près, sauf en 1980, le tracé qui représente la population des licenciés.

A part l'augmentation, la constance ou la diminution notée en 1980 au niveau des unes et des autres, les trois courbes présentent une même allure générale, et leur différence au départ, s'est de plus en plus amenuisée. Ceci, rappelons le, est dû à une stagnation, puis à une baisse trop importante du taux de participation du secondaire-supérieur, baisse qui, d'ailleurs, s'est généralisée à partir de 1985.

En sera-t-il toujours ainsi ? Seules les statistiques de 1987 et des toutes prochaines années nous le confirmeront ou l'infirmont.

Au niveau de l'Enseignement secondaire-supérieur, le taux de participation (cf graphique II) a fortement augmenté en 1976 et surtout en 1980. Ces années sont assez significatives dans l'histoire de la Jeunesse et du Sport dans notre Pays.

Elles marquent en effet deux avènements successifs qui sont respectivement la première quinzaine nationale de la Jeunesse et du Sport et le premier Festival National du Sport Scolaire et Universitaire (F.E.N.S.S.U.). Chacun d'eux aurait-il un impact bénéfique sur l'accroissement de la représentation des grandes catégories au détriment des plus petites ?

Pour les premières, les chutes importantes des taux de licenciés qui ont immédiatement suivi pourraient traduire une déception, voire une frustration à l'issue de chaque événement.

En calculant le taux moyen de licenciés avant et après 1980 (cf tableau n° IV.2 ci-après), nous constatons que c'est seul celui du secondaire-supérieur qui a baissé par rapport à ce qu'il a été antérieurement (13,93 % contre 15,14 %).

Tableau IV.2 - Valeurs relatives des différents niveaux d'enseignement

LICENCIES	TAUX MOYENS	
	1973 à 1979	1980 à 1986
Population globale	4,71	5,35
Secondaire Supérieur	15,14	13,93
Primaire	2,08	2,84

Dans le même ordre d'idée, nous avons calculé les augmentations ou diminutions cumulées en valeurs absolues et en valeurs relatives avant et après ces deux avènements en partant des tableaux III.1 et III.2. Les résultats obtenus (tableau IV.3 ci-après) sont significatifs à plus d'un titre quant à l'impact de la quinzaine et surtout du festival sur l'évolution des licences.

TABLEAU IV.3 - Ecarts annuels cumulés exprimés en valeurs absolues

ANNEES	Tous les niveaux d'enseignement		Enseignement Primaire		Enseignement Secondaire - Supérieur	
	Population scolarisée	Nbre total de licenciés	Population scolarisée	Population licenciée	Population scolaire	Population licenciée
1975-1976	23 015	2 868	14 240	394	8 773	2 474
1976-1977	32 771	10 016	22 440	4 856	10 331	5 160
1977-1978	66 253	6 192	49 025	4 574	17 228	1 618
1980-1981	159 040	16 045	122 188	4 512	36 852	11 533
1981-1982	197 456	16 214	155 119	9 428	42 337	6 372
1982-1983	254 109	13 104	198 506	9 515	55 603	6 097

TABLEAU IV.4 - Ecarts annuels cumulés exprimés en pourcentage

ANNEES	Tous les niveaux d'enseignement		Enseignement Primaire		Enseignement Secondaire - Supérieur	
	Population Globale	Nbre total de licenciés	Population scolarisée	Population licenciée	Population scolarisée	Population scolarisée
1975-1976	6,17	19,55	4,73	10,55	12,2	23
1976-1977	8,66	61,60	7,35	119,77	14,18	43,8
1977-1978	17,02	45,77	15,65	116,48	22,78	21,1
1980-1981	37,05	89,99	35,42	134,21	43,84	94,74
1981-1982	44,34	90,55	43,26	199,18	48,98	71,26
1982-1983	54,37	80,31	52,84	196,77	60,81	54,71

Ces tableaux nous montrent encore une fois de plus que le sport scolaire et universitaire se porte mal sur l' plans global et intersectoriel.

En effet, sur le premier tableau mettant en relief les variations en valeurs absolues, on voit que les écarts évoluent positivement au niveau de la population licenciée, alors que le nombre de licenciés indique une baisse assez importante surtout au cours de la dernière année.

Quant au secteur de l'enseignement primaire, ses écarts évoluent de la même façon que le secteur précédent, mais en ce qui concerne la population licenciée, la diminution est moins importante.

Enfin, les chutes sont plus accentuées au niveau de l'enseignement secondaire et supérieur. Ceci confirme les précédentes remarques faites à propos de ce secteur. Et pourtant, comme l'a si bien dit Alain MONSELLIER, "les Lycées, avec leurs quelques installations sportives, sont un haut lieu de pratique" (1).

Le tableau exprimant les augmentations ou diminutions en valeurs relatives va dans le même sens c'est-à-dire qu'on observe au niveau du nombre de licenciés une progression identique malgré un taux de pourcentage plus élevé.

III.2 - VERIFICATION DE L'HYPHOTHESE DE DEPART

Au cours des précédents commentaires, nous avons montré que l'UASSU n'arrive pas à jouer son véritable rôle. C'est ce que nous allons essayer de confirmer davantage au travers de différents Rapports Moraux présentés successivement pendant les Conseils Nationaux (C.N.) de la dite association.

D'abord celui de 1975 (2) faisait clairement comprendre aux membres et participants du C.N. que l'UASSU est loin de remplir sa mission. En effet, au niveau du secondaire et supérieur, le pourcentage des licenciés a diminué puisqu'il est passé de 14,95 % en 1974 à 14,95 % en 1975 (cf. tableau II).

(1) A. MONSELLIER, Histoire des Activités Physiques Traditionnelles et des Sports Modernes au Sénégal, 1986.

(2) Rapport Moral de la saison 1974-1975, présenté au Conseil National du 24 Juillet 1975.

Ce pourcentage, quelques années plus tôt, n'a certes pas connu non plus une hausse significative. Et c'est sans doute ce qui a fait dire à A. SINANTA (1) que, relativement au nombre de scolarisés, l'accroissement du nombre d'adhérents à partir de sa création reste quasiment nul pendant plus de dix ans.

Ensuite les propos du Secrétaire Général (S.G), dans son Rapport Moral du 26 Octobre 1976, n'ont fait que corroborer ce qu'il a constaté précédemment. "La participation d'ensemble, nous dit-il, est extrêmement faible et demeure franchement mauvaise dans le primaire".

Deux ans plus tard c'est-à-dire au C.N. du 30 Octobre 1978, et dans les mêmes circonstances, son triste constat est que "le sport scolaire et universitaire sénégalais est malade".

En outre, en comparant l'UASSU à l'ONCAV (Organisme National de Coordination des Activités de Vacances), A.M. CAMARA (2) constate que la première organisation de loin la plus importante, ne regroupe que 14 130 licenciés contre 15 000 pour la seconde.

Dans son communiqué final, le C.N. n'a-t-il pas attiré des membres et participants sur les très faibles pourcentages de participation d'élèves et étudiants sur le plan général et au niveau de l'école élémentaire en particulier.

Enfin, il faut attendre le C.N. de 1985 pour entendre le nouveau S.G., nommé depuis 1980, dire que "malgré l'engagement massif des écoles, le taux de participation reste encore faible". Plus récemment, lors d'une visite de Monsieur le Ministre de Tutelle, ce même S.G. disait : "l'UASSU n'arrive pas à jouer son rôle en raison des difficultés qui ne permettent plus un fonctionnement correct de l'organisme, en raison de la diminution de la crédibilité des A.S., et enfin en raison d'une courbe de participation descendante". (3)

(1) A. SINANTA, Contribution à la redynamisation des activités physiques et sportives à l'école primaire élémentaire sénégalaise, Marly -Le-Roi, INEP, mémoire, 1975 - 77, cité par J.M. MIGNON dans Les ASSOCIATIONS SPORTIVES AU SENEGAL, INEP, 1986.

(2) A.M. CAMARA, Contribution à l'étude phénomène sportif au Sénégal : l'exemple des championnats populaires, INEP, Marly - Le - Roi, 1977.

(3) Quotidien National du 10 Juin 1988

Toutes ces constatations sont loin d'infirmier notre hypothèse de travail. Au contraire, elles ne font que la consolider.

Or, c'est seulement à partir d'une pratique de masse que l'on aboutira à une élite forte. Ce rapport entre masse et élite a été exprimé dans beaucoup d'ouvrages comme ceux de C. POCIELLO (1) et de E. THILL et Col. (2)

(1) C. POCIELLO, Sport et Société, Vigot, Paris, 1983

(2) E. THILL, R. THOMAS, J. CAJA, Manuel de l'éducateur sportif, Vigot, Paris, 1978.

CONCLUSION

CONCLUSION

L'objectif de notre travail a été de démontrer qu'au-delà de toute apparence tendant à faire croire à une augmentation de participation des élèves et étudiants aux compétitions organisées par l'UASSU, il y a en réalité une faible représentativité de ceux-ci par rapport à la population globale dont ils sont issus.

Dans ce but, nous avons, d'abord évoqué l'une des missions essentielles dévolues à l'association, à savoir l'expansion du sport par et pour les élèves et étudiants au moyen d'une pratique de masse, ensuite recensé par année, les effectifs scolaires et le nombre de licenciés de l'organisme en question.

Suite au traitement de nos données, l'analyse de nos résultats exprimés en valeurs relatives confirme très clairement notre hypothèse de départ. Par conséquent, nous attirons par là l'attention de qui de droit sur le manquement de l'UASSU à sa mission dont nous avons ^{parlé} cité plus haut.

Cette analyse corrobore en effet, de façon plus objective, beaucoup de constats dont ceux mêmes de secrétaires généraux de l'UASSU quant à la participation des élèves et étudiants aux manifestations sportives que supervise notre association nationale. Il faut donc, apporter des solutions aux problèmes dont souffre le sport scolaire et universitaire. L'on sait aujourd'hui que le sport est considéré comme un moyen de formation de l'être humain dans sa globalité. Et c'est dans ce sens que le Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports déclarait, lors du Conseil National de l'UASSU de 1982 que "le sport de masse est indissociable de l'éducation en général".

En effet, le sport, de même que l'éducation physique, doit développer les aptitudes, la volonté et la maîtrise de soi, et favoriser son intégration dans la société.

Pour Jacques Ulmann, l'homme doit être considéré en lui-même, dans ses rapports avec son milieu, et les autres (1)

(1) J. ULMAN, Revue, "EPS", n° 82, Septembre 1966, p 12.

C'est pourquoi au Sénégal, les autorités politiques ont adopté la loi d'orientation de l'Education Nationale (1) qui vise à assurer le développement intégral de tous les citoyens puis la loi portant charte du Sport (2) qui constitue en fait une véritable doctrine sportive et dont un de ses buts est de favoriser la pratique sportive de masse (cf chapitre IV).

Au vu et au su de nos résultats, notre organisme ne se porte pas bien. Alors, faut-il le restructurer pour le rendre plus apte à atteindre les objectifs qui lui sont assignés ?

Nous repondrons bien sûr par l'affirmative tout en préconisant un retour à l'ancienne formule de l'organisation des championnats. Celle-ci, d'après notre étude (cf. tableau n° VI.2), semble être plus attrayante, car plus animée que la formule du FENSSU qui a tendance à susciter plus une pratique d'élite qu'une participation de masse.

(1) Loi n° 71-036 du 3 Juin 1971

(2) Loi n° 84-59 du 23 Mai 1984

B I B L I O G R A P H I E

1 - Ouvrages

- LEBOULCH Jean : "Force au sport", ESP, Paris, 1977
- POCIELLO Christian : "Sport et Société" Approche socio-culturelle des pratiques, Vigot, Paris, 1983.
- THILL Edgar - THOMAS Raymond.
CAJA Jose "Mannuel de l'éducation sportif", Vigot, Paris, 1978.

2 - Documents

- CAMARA Amadou Moustapha
- "Contribution à l'étude du phénomène sportif au Sénégal : l'exemple des championnats populaires", mémoire pour l'obtention du Certificat d'Aptitude à l'Inspection de la Jeunesse et des Sports (CALJS), INEP, Marly - Le - Roi, 1977.
- Quotidien National du 10 Juin, Dakar 1988.
- MONSELLIER Alain : "Histoire des activités physiques traditionnelles et des sports modernes au Sénégal", INSEPS, Dakar, 1986, (non publié).
- A. SINANTA, "Contribution à la redynamisation des activités physiques et sportives à l'école élémentaire sénégalaise, INEP, Marly-Le-Roi, mémoire pour l'obtention du CALJS, 1975, cité par Jean Marie MIGNON dans les "Associations sportives au Sénégal, INEP, 1986.
- TEISSIE Justin "Education Physique et Sportive", Revue Education Physique et Sports, n° 38, Paris, Janvier 1958.
- ULMANN Jacques "Education Physique et Sportive", Revue Education physique et Sports, n° 82, Paris Septembre 1966.
- Rapport Moral de la saison 1974/1975, C.N. UASSU, Dakar le 24 Juillet 1975.

3 - Textes officiels

- Loi 71-036 du 3 Juin 1971
- Loi 84-99 du 23 Mai 1984.